

COMMUNE DE FAREINS

-°-°-°-°-°-

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2019

Date de convocation : 11 octobre 2019

Le 17 octobre 2019 à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Salle de la Mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves DUMOULIN, Maire

Membres du Conseil en exercice : 19

Membres du Conseil Municipal présents ou représentés à la réunion : 14

Présents ou Représentés : Madame CARRE Arielle, Messieurs CHANAY Frédéric, FAIPEUR Michel, FAVIER BROLLY, Mesdames GEORGES Arlette (pouvoir à JJ. NOAILLY), JEANNEY Michelle, Messieurs NOAILLY Jean Louis, NOEL André, Mesdames NOEL Chantal, Madame PICHOURON Delphine, RENARD Chrystèle, Messieurs SIMON André, SORIA Alexandre (pouvoir à A. NOEL).

Absents excusés : Mesdames BARTOLI Marie-Ange, VALENCIN Hélène, VAPILLON GROS Rachel, Monsieur Gérard MONNET.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel FAIPEUR

2019 – 31
MODIFICATION DE LA TARIFICATION
DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 3 juillet 2019, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir, ainsi que des mercredis et ceux de l'accueil extrascolaire des vacances.

Aujourd'hui, après écoute des différents avis des familles utilisatrices des accueils périscolaires et extrascolaire, il propose de réviser la grille tarifaire, comme suit.

QUOTIENTS FAMILIAUX	GARDERIE	MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES		
	heure	Repas	journée (sans repas)	demi journée ** (sans repas)
Inférieurs à 500	0,75 €	4,60 €	7.40 €	3.70 €
de 501 à 800	1,50 €	4,60 €	14.40 €	7.20 €
de 801 à 999	2,10 €	4,60 €	16.40 €	8.20 €
de 1000 à 1499	2,70 €	4,60 €	18.40 €	9.20 €
< 1500	3,00 €	4,60 €	20,40 €	10,20 €
Extérieurs	3,20 €	5,10 €	24,90 €	12.45€

** matin avant repas ou après midi après repas

Monsieur le Maire précise que la grille ci-dessus comporte un tarif dégressif comme suit :

- Pour deux enfants inscrits : - 10% sur le total de la facture
- Pour trois enfants inscrits : - 20% sur le total de la facture.

Vote : 14 favorables

Délibération rendue exécutoire
Par transmission en préfecture le.....
Réception en préfecture le.....
Publication le.....

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents
Copie Certifiée conforme

Fareins le 18 Octobre 2019

Le Maire,
Yves DUMOULIN